

Évreux, le 14 novembre 2015

ATTENTATS

Le préfet communique

L'immense choc que vient de provoquer pour la Nation tout entière l'attaque terroriste qui, sur notre territoire, est sans précédent par son intensité et le nombre de victimes, nous invite à la communion du deuil national et au partage de pensées les plus proches et compatissantes pour les familles des victimes qui sont, depuis hier soir, plongées dans l'effroi et la douleur.

Le Président de la République a décidé de l'État d'urgence et des pouvoirs propres, qui vont être spécifiés dans un décret à venir, me seront conférés. Sans attendre, je vais présider dans quelques minutes un État major de sécurité qui réunit, avec le Procureur de la République, toutes les composantes des forces de sécurité du département. Cette réunion permettra d'analyser les risques particuliers et de vérifier que les consignes générales de sécurité et de prévention sont correctement déclinées.

Devant l'ampleur de l'événement qui a touché notre capitale, l'objet de ce communiqué, au delà des consignes évidentes qui sont liées à la sécurité des personnes susceptibles de participer à de grands rassemblements que je pourrai d'ailleurs être amené à interdire, est aussi d'appeler au devoir de décence s'agissant de manifestation de plus faible ampleur mais qui suggèrent, quelques heures seulement après l'indicible horreur, des moments eurois de convivialité, de plaisir ou de rencontres sportives.

Une Nation existe à travers des valeurs intangibles mais aussi par des sentiments et des émotions unanimement et naturellement partagés ; ceux de ce matin doivent être tournés vers les très nombreuses familles en deuil ou dans l'angoisse de leurs blessés graves, touchés par la barbarie ; inutile de préciser que ces sentiments sont incompatibles avec le divertissement ou le loisir collectif, quelqu'en soit la nature.

Aussi, sans qu'il soit nécessaire que je les interdise formellement, je laisse la conscience de chaque organisateur guider sa conduite. Pour les grands rassemblements (journée porte ouverte à la base aérienne) ou les réunions importantes (assemblée générale de l'union départementale des maires), j'ai demandé par message aux maires et en relation avec le président de l'association départementale, de les annuler.

A cet instant, la place des élus est particulièrement indiquée auprès de leurs administrés afin qu'ils puissent, aussi, relayer les orientations et instructions que je serai peut-être amené à partager avec eux.